



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-deuxième session

Bonn, 16-26 juin 2025

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux pays les moins avancés

**Quarante-septième réunion du Groupe d'experts
des pays les moins avancés**

Rapport du secrétariat*

Résumé

À sa quarante-septième réunion, qui s'est tenue à Luanda du 18 au 21 février 2025, le Groupe d'experts des pays les moins avancés (ci-après « LEG ») a analysé les progrès réalisés dans l'exécution de ses activités prévues pour 2024-2025 et a établi son programme de travail pour 2025-2026. Pendant cette réunion, des vues ont été échangées avec le Président du Groupe des pays les moins avancés au sujet des moyens de répondre aux priorités de ces pays et à leurs besoins en matière d'appui, ainsi qu'avec des représentants du Fonds pour l'adaptation, du Fonds pour l'environnement mondial et de ses agents de réalisation, du Fonds vert pour le climat et des organisations concernées au sujet de l'appui à apporter aux pays les moins avancés. Le présent rapport contient des informations sur : l'état d'avancement de l'élaboration et de l'exécution des plans nationaux d'adaptation dans les pays les moins avancés ; les activités que le LEG mène pour venir en aide aux pays les moins avancés ; l'appui et les directives techniques concernant les plans nationaux d'adaptation ; la prise en compte des questions de genre dans le cadre des travaux du LEG ; et la collaboration de celui-ci avec d'autres organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres organisations pertinentes.

* La version originale du présent document a été soumise aux services de conférence après la date prévue car le processus d'examen a pris plus de temps que prévu.



Abréviations et acronymes

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FVC	Fonds vert pour le climat
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
PMA	pays les moins avancés
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
CDN	contribution déterminée au niveau national
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
outil de suivi et d'évaluation des progrès	outil de suivi et d'évaluation des avancées, de l'efficacité et des lacunes constatées dans le processus visant à élaborer et exécuter des plans nationaux d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
CPF	Comité permanent du financement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
OMM	Organisation météorologique mondiale

I. Mandat

1. À sa vingt-sixième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé de proroger le mandat actuel du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG)¹. Le LEG a été chargé par la COP et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) de s'acquitter notamment des tâches suivantes² :

a) Soutenir l'exécution du programme de travail en faveur des pays les moins avancés (PMA) ;

b) Fournir aux PMA un appui, des orientations et des conseils techniques sur l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA), sur l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et sur des questions telles que les stratégies régionales de planification de l'adaptation, ainsi que sur une meilleure prise en compte des questions de genre et des considérations relatives aux groupes, communautés et écosystèmes vulnérables dans le contexte de l'adaptation ;

c) En collaboration avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat (FVC), fournir aux PMA des directives et des conseils techniques sur les moyens d'obtenir du FVC des fonds leur permettant d'élaborer et d'exécuter leurs PNA ;

d) Formuler des recommandations sur les moyens de faciliter la mobilisation d'un appui à l'élaboration et à l'exécution des PNA afin d'aider les pays en développement Parties à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent concernant l'accès au financement et à l'appui du FVC aux fins de l'élaboration et de l'exécution des PNA, et soumettre ces recommandations au Comité permanent du financement (CPF) pour examen ;

e) Mettre à jour les directives techniques pour le processus des PNA³ en tenant compte des dispositions de la décision 2/CMA.5 relative à l'objectif mondial en matière d'adaptation ainsi que des meilleures données scientifiques disponibles, notamment le sixième rapport d'évaluation du GIEC ;

f) Mener des activités visant à faciliter l'application de l'Accord de Paris, notamment établir des rapports de synthèse qui rendent compte des efforts d'adaptation déployés par les pays en développement et contribuer à l'élaboration de méthodes visant à examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;

g) Renforcer l'appui qu'il fournit aux PMA en vue de les aider à faire concorder leurs PNA et leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) ;

h) Coopérer avec les organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (la Convention), le FVC, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents de réalisation, ses centres et réseaux régionaux et un large éventail d'organisations dans le cadre de l'exécution de son programme de travail.

2. À ses vingt-deuxième et vingt-neuvième sessions, la COP a demandé à tous les organes constitués d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés concernant l'intégration d'une perspective de genre dans leurs processus respectifs⁴.

3. Le LEG doit rendre compte de ses travaux à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à chacune de ses sessions⁵.

¹ Décision 15/CP.26, par. 1.

² En application des décisions 5/CP.7, 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.10, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18, 3/CP.20, 1/CP.21, 19/CP.21, 16/CP.24, 7/CP.25, 15/CP.26, 9/CP.27, 10/CP.27, 11/CMA.1, 19/CMA.1, 11/CMA.4, 2/CMA.5 et 15/CP.29.

³ LEG. 2012. *Plans nationaux d'adaptation : directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/national-adaptation-plans#NAPguidelines>.

⁴ Décisions 21/CP.22, par. 14, et 7/CP.29, par. 18.

⁵ Décision 6/CP.16, par. 3.

II. Quarante-septième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Travaux

4. La quarante-septième réunion du LEG s'est tenue du 18 au 21 février 2025 à Luanda. Après s'être penché sur la question du soutien apporté aux PMA aux fins de l'élaboration et de l'exécution de leur PNA, le LEG a passé en revue les points suivants : la mise en place d'un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des PNA ; la mise à jour des directives techniques pour le processus des PNA ; le suivi et le contrôle des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA ; le dialogue et la collaboration avec le Fonds pour l'adaptation, le FVC et le FEM concernant l'accès des PMA au financement ; les moyens d'aider les PMA à appliquer effectivement et efficacement la Convention et l'Accord de Paris ; l'organisation de manifestations mondiales et régionales d'information sur les PNA ; l'harmonisation de ses activités avec les piliers de l'initiative PNA 3.0⁶ ; la collaboration avec d'autres organes et organisations en vue d'apporter un soutien aux PMA ; la prise en compte des questions de genre dans le cadre de ses travaux. Il a aussi élaboré son programme de travail pour la période 2025-2026 (voir l'annexe II).

5. Le LEG a invité le Président du Groupe des PMA à participer à la réunion et à diriger un débat sur les priorités de ces pays et leurs besoins en matière d'appui. Il s'est en outre entretenu avec des représentants du Fonds pour l'adaptation, du FEM et de ses agents de réalisation, du FVC ainsi que d'organisations compétentes pour examiner l'appui à fournir aux PMA.

6. Conformément à son Règlement intérieur⁷, le LEG a élu les membres du Bureau ci-après pour 2025 :

- a) Adao Soares Barbosa (Timor-Leste) en tant que Président ;
- b) Mokoena France (Lesotho) en tant que Vice-Président ;
- c) Richard Mfumu Lungu (Zambie) en tant que Rapporteur anglophone ;
- d) Méry Yaou (Togo) en tant que Rapporteuse francophone.

7. Le LEG a remercié ses membres sortants, Laurie Ashley (États-Unis d'Amérique), Gersom van der Elst (Royaume des Pays-Bas) et Caoimhe Sweeney (Irlande).

8. Le LEG a accueilli Orla Kilcullen (Irlande) en tant que nouvelle membre originaire d'un pays développé Partie.

9. Le LEG a désigné les membres ci-après coordonnateurs et les a chargés de s'acquitter de mandats nouveaux ou renouvelés dans le cadre des activités qu'il menait en collaboration avec d'autres organes constitués :

a) Dominique Auger (Canada), Adao Soares Barbosa, Mokoena France et Hana Hamadalla Mohamed (Soudan), au sein de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des PNA ;

b) Kenel Delusca (Haïti), Payai Manyok John (Soudan du Sud), Hana Hamadalla Mohamed et Maaïke Willemsen (Royaume des Pays-Bas), au sein du groupe de travail conjoint du Comité de l'adaptation, du LEG et du CPF sur la question des méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;

c) Dominique Auger, Kenel Delusca et Richard Mfumu Lungu, pour les travaux menés avec le Groupe consultatif d'experts et le Comité de Paris sur le renforcement des capacités (Comité de Paris) ;

⁶ Voir <https://unfccc.int/NAP-3.0>.

⁷ Voir l'annexe des décisions 10/CP.27 et 11/CMA.4.

d) Mokoena France, Payai Manyok John et Jamie Ovia (Tuvalu), pour les travaux menés avec le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ;

e) Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie), Méry Yaou et Benon Yassin (Malawi), pour les travaux relevant du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements ;

f) Fredrick Manyika et Idrissa Semde (Burkina Faso), pour les travaux menés avec le CPF et les contributions au programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ;

g) Buddi Sagar Poudel (Népal) et Maaike Willemsen, pour les travaux menés en collaboration avec le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques ;

h) Adao Soares Barbosa, Orla Kilcullen et Idrissa Semde, au sein de l'Équipe spéciale du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie chargée de la question des déplacements de population ;

i) Orla Kilcullen, Jamie Ovia et Benon Yassin, au sein du groupe d'experts des pertes autres qu'économiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

j) Gabriel Kpaka (Sierra Leone), Richard Mfumu Lungu et Méry Yaou, pour les travaux menés avec le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre.

10. La liste des membres du LEG au 24 mars 2025 est reproduite à l'annexe I.

B. État d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation⁸

1. Progrès accomplis par les pays les moins avancés

11. Le LEG a constaté qu'au 24 mars 2025, sur les 44 PMA, 22 avaient élaboré leur PNA et l'avaient soumis sur la plateforme NAP Central⁹, 17 étaient en train d'élaborer leur PNA¹⁰ et 4 n'avaient pas encore commencé à le faire¹¹. Un PMA n'avait pas encore communiqué d'informations au sujet de son PNA¹² et deux autres étaient en train de mettre à jour le leur¹³.

12. Le LEG a également constaté qu'au 24 mars 2025, 21 des 22 PMA qui avaient soumis leur PNA¹⁴ avaient aussi soumis au FVC des propositions en vue d'obtenir un financement pour réaliser les activités prioritaires prévues dans leur PNA, propositions que le FVC avait acceptées. Ces propositions concernaient des activités visant à remédier aux risques climatiques dans les domaines de l'agriculture, de la santé, des écosystèmes et des

⁸ On trouvera dans la présente section un aperçu des progrès réalisés par les PMA dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Pour des informations détaillées sur les progrès accomplis par tous les pays en développement, voir les rapports d'activité annuels, disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/node/747>.

⁹ Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Haïti, Kiribati, Libéria, Madagascar, Mozambique, Népal, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste, Togo et Zambie. Les PNA sont disponibles à l'adresse <https://napcentral.org/submitted-naps>.

¹⁰ Comores, Érythrée, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Myanmar, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Somalie et Tuvalu.

¹¹ Angola, Djibouti, Îles Salomon et Yémen.

¹² Afghanistan.

¹³ Burkina Faso et Cambodge.

¹⁴ Tous les pays cités dans la note de bas de page 9, à l'exception de la République centrafricaine.

ressources en eau. Sur les 21 pays, 3 avaient soumis des projets multinationaux¹⁵, 1 des projets nationaux¹⁶ et 17 des projets multinationaux et nationaux¹⁷ qui avaient été approuvés par le FVC.

2. Progrès accomplis concernant l'appui fourni

13. Le tableau 1 présente l'état d'avancement des propositions relatives à l'élaboration de PNA soumises par des pays en développement en vue d'obtenir un financement du FVC (dans le cadre de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires), lequel peut allouer jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis (ci-après « dollars ») par pays¹⁸.

Tableau 1

État d'avancement des propositions soumises par des pays en développement en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation, au 24 mars 2025

Région	Nombre de propositions soumises	Nombre de propositions approuvées ou en voie d'approbation	Nombre de propositions pour lesquelles des fonds ont été décaissés
Afrique	62 (39)	41 (24)	40 (23)
Asie et Pacifique	41 (10)	34 (7)	32 (6)
Europe orientale	13	11	10
Amérique latine et Caraïbes	45 (1)	35 (1)	29 (1)
Total	161 (50)	121 (32)	111 (30)

Notes : 1) les chiffres entre parenthèses concernent les PMA ; 2) la liste des pays ayant soumis des propositions est disponible à l'adresse https://napcentral.org/accessing_funding_for_NAPs.

14. En ce qui concerne l'assistance technique, le LEG continue d'aider les PMA à élaborer et à exécuter leur PNA grâce aux moyens suivants :

a) Les dialogues nationaux sur les PNA, qui permettent au LEG et aux équipes de pays chargées des PNA d'échanger sur les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les besoins d'appui concernant l'élaboration et l'exécution des PNA ;

b) Le groupe de travail technique sur les PNA et ses quatre sous-groupes (directives techniques pour les PNA, appui à l'exécution des PNA, suivi des PNA et forums multipartites), qui aident le LEG à s'assurer le concours d'un large éventail d'organisations et d'experts afin de fournir un appui et des conseils techniques à l'élaboration et l'exécution des PNA, notamment de produire des directives techniques, d'examiner les projets de PNA, d'élaborer des documents techniques, d'organiser des formations, de réfléchir aux moyens de combler les lacunes et de répondre aux besoins liés à l'élaboration et à l'exécution des PNA, et de mettre au point des outils de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA ;

c) L'initiative visant à constituer une réserve de projets pour l'exécution des PNA, au titre de laquelle le LEG et ses partenaires d'exécution aident les PMA à élaborer ou à mettre à jour leur PNA et à trouver des idées de projet susceptibles de faire l'objet de notes de cadrage puis de propositions visant à obtenir des fonds de la part du Fonds pour l'adaptation, du FVC ou du Fonds pour les PMA afin de mettre en œuvre les mesures d'adaptation prioritaires définies dans leur PNA ;

¹⁵ République démocratique du Congo, Soudan du Sud et Tchad.

¹⁶ Haïti.

¹⁷ Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Kiribati, Libéria, Madagascar, Mozambique, Népal, Niger, Sierra Leone, Soudan, Timor-Leste, Togo et Zambie.

¹⁸ Voir le paragraphe e) de la décision B.13/09 du Conseil du FVC.

d) L'initiative Open NAP¹⁹, qui permet d'offrir un soutien complet à l'élaboration des PNA aux PMA et aux autres pays intéressés et, en tant qu'outil de collaboration ouvert, de mobiliser les contributions de toutes les parties prenantes à l'élaboration des PNA ;

e) Le fichier d'experts originaires des PMA²⁰, qui est tenu à jour par le LEG et regroupe des experts susceptibles de soutenir l'élaboration et l'exécution des PNA ;

f) L'initiative sur les données des PNA²¹, qui, en regroupant des données de qualité et en suivant les tendances mondiales en matière de libre accès, de partage des données et d'utilisation d'outils de pointe, vise à aider les pays à intégrer facilement les données et les résultats d'analyses dans leurs PNA et les produits connexes ;

g) Les Expos PNA mondiales et régionales, qui facilitent l'échange de données d'expérience entre les pays et favorisent les partenariats entre les pays et les organisations, organismes et entités de recherche qui soutiennent l'élaboration et l'exécution des PNA.

C. État d'avancement des projets d'adaptation dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d'un appui au titre du Fonds pour les pays les moins avancés

15. Le LEG a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat du FEM concernant l'approbation, entre juillet et décembre 2024, par le Conseil du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour les PMA, d'un financement non remboursable au titre du Fonds pour les PMA d'un montant de 92,05 millions de dollars des États-Unis affectés à 10 projets²² et 3 programmes²³. Les 10 projets portent sur des mesures d'adaptation dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, des services d'information sur le climat, des zones côtières, de la gestion des risques de catastrophe, des systèmes d'alerte précoce, des solutions fondées sur la nature, des transports, des zones urbaines et de l'eau.

III. Activités en cours et prochaines étapes

A. Aide directe aux pays

1. Appui fourni aux pays les moins avancés afin de les aider à exécuter leurs plans nationaux d'adaptation

16. Le LEG est convenu :

a) D'inviter les partenaires d'exécution du Fonds pour l'adaptation, du FVC et du FEM à aider les PMA à développer des idées de projet à partir du catalogue des descriptifs

¹⁹ Voir <https://napcentral.org/open-naps>.

²⁰ Voir <https://napcentral.org/roster-of-experts>.

²¹ Pour plus d'informations, voir FCCC/SBI/2022/18, par. 26.

²² Sur ces 10 projets, 6 sont des projets de grande envergure concernant l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique populaire lao, la République-Unie de Tanzanie, le Togo et le Yémen. Les 4 autres sont des projets de moyenne envergure : 1 au Timor-Leste, 2 au Togo et 1 projet multinational financé par plusieurs fonds et concernant l'Afrique du Sud, le Cameroun, Haïti, le Kenya, Madagascar, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan du Sud.

²³ Les trois programmes mondiaux approuvés sont les suivants : un programme axé sur l'innovation en matière d'adaptation au climat et les moyens de renforcer la résilience, qui couvre actuellement l'Angola et Madagascar ; le programme FARM+, qui vise à favoriser l'adoption de pratiques agricoles durables et résilientes face aux changements climatiques, notamment la réduction du recours aux produits agrochimiques nocifs et l'amélioration de la santé des sols et de l'eau, au Bénin, au Costa Rica, en Égypte, en Gambie, au Ghana, au Mexique, au Népal et au Nigeria ; et un programme visant à accélérer l'investissement dans les solutions fondées sur la nature, afin de renforcer l'adaptation aux changements climatiques dans les PMA.

de projets d'adaptation aux changements climatiques (version publiée en janvier 2025)²⁴ pour en faire des propositions de financement complètes ;

b) D'organiser en 2025, sous réserve de la disponibilité des ressources, trois ateliers régionaux pour les PMA afin de les aider à mettre au point d'autres idées de projets à financer ;

c) D'aider les PMA à élaborer des plans d'action, y compris des stratégies de financement dans le cadre de leurs PNA, visant à mobiliser diverses sources et modalités de financement de l'adaptation, tant dans le cadre du Mécanisme financier qu'en dehors, y compris des sources de financement innovantes ;

d) D'organiser, à l'occasion de l'Expo PNA 2025, une retraite pour ses membres et des experts en finance sur les stratégies de financement, y compris innovantes, à l'appui de l'exécution des PNA dans les PMA.

2. Renforcement de l'appui direct apporté aux pays les moins avancés pour les aider à élaborer et à mettre à jour leurs plans nationaux d'adaptation

17. Le LEG a constaté que, sur les 17 PMA qui étaient en train d'élaborer leur PNA au 24 mars 2025²⁵, 15 avaient vu leur projet au titre du Programme de préparation approuvé par le FVC (voir tableau 2).

Tableau 2

Pays les moins avancés en train d'élaborer leurs plans nationaux d'adaptation avec le soutien du Programme de préparation du Fonds vert pour le climat, au 24 mars 2025

<i>Pays</i>	<i>Date à laquelle l'aide du Programme de préparation du FVC a été approuvée</i>	<i>Entité accréditée par le FVC</i>
Érythrée	25 juin 2024	PNUE
Gambie	14 septembre 2023	PNUE
Guinée ^a	2 mars 2020	PNUD
Guinée-Bissau	28 avril 2022	PNUD
République démocratique populaire lao	24 juin 2022	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
	22 novembre 2022	Institut mondial de la croissance verte
Lesotho	24 juin 2020	PNUE
Malawi	20 mars 2019	PNUE
Mauritanie	9 juillet 2018	PNUE
Myanmar	15 février 2020	PNUE
Rwanda ^a	26 janvier 2020	Institut mondial de la croissance verte
Sénégal	29 février 2024	PNUD
Somalie	22 novembre 2019	PNUD

²⁴ Disponible à l'adresse <https://napcentral.org/projectcatalogues>.

²⁵ Voir note de bas de page 10.

<i>Pays</i>	<i>Date à laquelle l'aide du Programme de préparation du FVC a été approuvée</i>	<i>Entité accréditée par le FVC</i>
Tuvalu	18 janvier 2021	Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement
Ouganda	22 juin 2021	PNUE
République-Unie de Tanzanie	5 août 2021	PNUD

^a Le pays ne prévoit pas d'élaborer de PNA dans le cadre du Programme de préparation du FVC.

18. Le LEG est convenu qu'il fallait prendre les mesures suivantes après sa quarante-septième réunion afin de renforcer l'aide apportée aux PMA pour qu'ils puissent élaborer et soumettre leur premier PNA avant la fin de 2025²⁶ :

a) Offrir un soutien direct aux PMA qui n'ont pas encore formulé leur premier PNA, par l'intermédiaire de l'initiative « Open NAP », de l'initiative sur les données des PNA, des dialogues nationaux sur les PNA et de l'examen des projets de PNA ;

b) Former un groupe de travail composé de représentants d'organisations concernées, d'experts figurant dans le fichier d'experts originaires des PMA et d'autres spécialistes afin d'aider les PMA à élaborer leur premier PNA ;

c) Engager les partenaires d'exécution du Programme de préparation du FVC à aider les PMA, à leur demande, à ajuster les plans de travail associés à leurs projets afin de garantir qu'ils soumettent leur premier PNA avant la fin de 2025 ;

d) Collaborer avec le Président du Groupe des PMA en vue de sensibiliser les PMA à la nécessité urgente de soumettre leur PNA avant la fin de 2025 et de renforcer, par tous les moyens possibles, les efforts que le LEG et les organisations concernées déploient en vue d'aider les PMA à formuler leur premier PNA.

3. Appui offert aux pays les moins avancés pour les aider à mettre en place un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

19. Le LEG est convenu d'aider les pays qui mettent à jour leur PNA à appliquer les directives techniques mises à jour en la matière, notamment d'organiser des sessions techniques lors de l'Expo PNA et des ateliers sur les PNA prévus dans les différentes régions en 2025.

20. Le LEG a réexaminé son document technique relatif au recensement des sources appropriées de financement des mesures d'adaptation à l'intention des PMA²⁷ dans le but de produire un deuxième volume qui recensera des sources autres que celles relevant du Mécanisme financier, y compris des sources innovantes conformément au premier pilier de l'initiative PNA 3.0. Il a décidé d'établir, sur la base des informations compilées dans le document technique, un outil interactif permettant de recenser les financements disponibles pour l'adaptation. Il a aussi convenu qu'il importait de transmettre aux PMA des informations sur les fonds disponibles pour l'adaptation.

²⁶ À sa cinquième session, dans sa décision 1/CMA.5 (par. 59), la CMA a engagé les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à mettre en place leurs plans, politiques et processus nationaux de planification en matière d'adaptation d'ici à 2025.

²⁷ LEG. 2023. *Mapping of relevant sources of finance for climate change adaptation for the least developed countries*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Mapping%20of%20relevant%20sources%20of%20finance_Nov2023.pdf.

4. Fichier d'experts originaires des PMA

21. Le LEG a constaté qu'au 24 mars 2025, 45 experts figuraient dans son fichier d'experts des PNA originaires des PMA. Il est convenu de continuer à communiquer aux PMA et aux organisations concernées des informations sur ce fichier et de promouvoir son utilisation dans le cadre des activités en lien avec les PNA. Il est aussi convenu de faire participer les experts à ses activités qui les concernent, notamment l'appui à l'élaboration des PNA et l'examen des projets de PNA, et de les encourager à assister aux Expo PNA et aux ateliers qu'il organise.

B. Appui et directives techniques relatifs au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. Mise à jour des directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation

22. Le LEG a réfléchi aux mesures qu'il devait prendre pour finaliser la mise à jour de ses directives techniques pour le processus des PNA et est convenu :

- a) De continuer d'organiser régulièrement des réunions en ligne pour discuter des questions relatives à la mise à jour des directives techniques ;
- b) D'organiser, du 10 au 12 mars 2025, une réunion d'experts afin d'examiner le projet de directives techniques mises à jour ;
- c) De lancer la version mise à jour des directives techniques ;
- d) De mener, lors des ateliers régionaux organisés en 2025 et des sessions techniques organisées pendant l'Expo PNA 2025, des activités visant à renforcer les capacités des PMA d'appliquer efficacement les directives techniques mises à jour ;
- e) De faire connaître aux Parties l'existence des directives techniques mises à jour avant la soixante-deuxième session des organes subsidiaires, notamment lors d'une manifestation organisée pendant la Semaine du climat, qui se tiendra en mai 2025 à Panama City.

2. Suppléments aux directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation

23. Le LEG a pris note du fait que les suppléments suivants aux directives techniques pour le processus des PNA étaient en cours d'élaboration :

- a) Adaptation des zones côtières et des océans : intégration, dans les PNA, de supports et processus supplémentaires concernant l'adaptation des zones côtières et des océans (Climate Service Center Germany) ;
- b) Les politiques d'adaptation aux changements climatiques et de résilience face à ces changements qui sont adaptées aux enfants (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) ;
- c) La transformation des systèmes d'eau urbains au service de la résilience et de la sécurité climatiques : études de cas sur les approches décentralisées de l'infrastructure, de la gouvernance, du financement et de la gestion (Université de Pennsylvanie).

3. Groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation et ses sous-groupes

24. Le LEG a constaté que le Groupe de travail technique sur les PNA continuait de contribuer à ses travaux. Il a noté que le sous-groupe chargé des directives techniques relatives aux PNA s'était réuni en personne à la vingt-neuvième session de la COP pour discuter de la mise à jour des directives techniques pour le processus des PNA, l'accent ayant été mis sur l'établissement d'une taxonomie commune pour les PNA et l'objectif mondial en matière d'adaptation, ainsi que sur les suppléments aux directives techniques.

25. Le LEG a aussi noté que le Groupe de travail technique sur les PNA continuait de l'aider à organiser les Expos PNA et à coordonner la fourniture d'une assistance technique aux PMA.

26. Le Groupe de travail technique sur les PNA a examiné le projet de PNA de la Somalie et a communiqué des données techniques dont le pays pourrait tenir compte.

C. Suivi et contrôle des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation

27. Le LEG a décidé de créer une équipe spéciale chargée de contribuer à l'établissement du rapport 2025 sur les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA, notamment de veiller à la participation d'un large éventail d'acteurs et de parties prenantes afin de refléter l'évolution du paysage de l'adaptation. L'équipe spéciale apportera sa contribution, notamment sous forme de données et d'études de cas, aux différentes parties du rapport.

D. Collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et du Fonds pour l'adaptation concernant l'accès au financement

1. Fonds vert pour le climat

28. Le LEG a pris note de l'assistance financière et technique aux fins de l'élaboration de propositions de projets et programmes à financer que le FVC a fournie par l'intermédiaire des deux volets de son mécanisme de financement de la préparation des projets²⁸. Au 24 mars 2025, le FVC avait approuvé 38 des 98 financements non remboursables destinés à appuyer l'élaboration de projets d'adaptation dans les PMA, ce qui représentait 29,69 millions de dollars sur un montant total de 62,67 millions.

29. Le LEG a pris note des principales difficultés rencontrées par les PMA s'agissant d'entamer ou de mener à bien la procédure d'accréditation de leurs entités à accès direct, ainsi que des obstacles qui empêchaient ces entités d'accéder aux fonds ; il s'est fondé pour ce faire sur les données recueillies dans le cadre d'une enquête en ligne menée entre le 15 mai et le 31 juillet 2024 auprès des PMA (plus précisément auprès des entités à accès direct, des autorités nationales désignées au titre du FVC et des équipes chargées des PNA) et sur les dialogues nationaux sur les PNA.

30. À sa vingt-neuvième session, la COP a demandé au LEG, en collaboration avec le secrétariat du FVC, de continuer à sensibiliser les PMA au processus d'accréditation des entités à accès direct²⁹. Après avoir examiné cette demande, le LEG est convenu : 1) d'encourager les PMA à tirer parti du soutien apporté par le FVC et ses partenaires concernant l'accréditation des entités nationales à accès direct ; 2) de continuer à recueillir des données sur l'expérience des entités à accès direct des PMA en matière d'accréditation, notamment les difficultés qu'elles rencontrent à cet égard ; et 3) d'encourager les entités régionales et internationales accréditées à guider les entités à accès direct des PMA afin de renforcer leur capacité de mener à bien le processus d'accréditation et d'accéder au financement du FVC.

31. Le LEG a aussi décidé d'inviter les entités à accès direct à participer aux Expos PNA, aux ateliers sur les PNA et aux manifestations qu'il organise en marge des sessions des organes directeurs et subsidiaires, afin de les aider à mieux soutenir l'exécution des PNA dans leurs pays respectifs.

32. Le LEG a constaté qu'au 24 mars 2025, 13 des 44 PMA disposaient d'une ou plusieurs entités à accès direct, pour un total de 20 entités, et que 10 d'entre elles n'avaient pas encore obtenu de financement du FVC (voir tableau 3). Il convient de souligner que certains projets approuvés menés dans des PMA ont été présentés par des entités à accès direct non domiciliées dans des PMA (voir tableau 4).

²⁸ Voir <https://www.greenclimate.fund/projects/ppf>.

²⁹ Décision 15/CP.29, par. 4.

Tableau 3
Entités à accès direct des PMA accréditées auprès du Fonds vert pour le climat, au 12 mars 2025

<i>Pays</i>	<i>Entité à accès direct</i>	<i>Envergure des projets visés par l'accréditation</i>	<i>Nombre de projets approuvés</i>
Bangladesh	Infrastructure Development Company	Moyenne	1
	Fondation Palli Karma-Sahayak	Moyenne	3
Bénin	Fonds national pour l'environnement et le climat	Micro	1
Burkina Faso	Fonds d'intervention pour l'environnement	Micro	0
Cambodge	National Committee for Sub-National Democratic Development	Micro	0
Éthiopie	Ministère éthiopien des finances	Moyenne	2
Mali	Banque nationale de développement agricole	Petite	0
Népal	Alternative Energy Promotion Centre	Petite	1
	National Trust for Nature Conservation	Micro	0
	Nepal Investment Mega Bank Limited	Moyenne	0
Rwanda	Development Bank of Rwanda	Moyenne	0
	Ministère de l'environnement	Petite	3
Sénégal	Banque agricole du Sénégal	Petite	1
	Centre de surveillance écologique	Micro	2
Togo	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO	Moyenne	0
	Banque ouest-africaine de développement	Moyenne	6
Ouganda	Ministère de l'eau et de l'environnement	Petite	0
République-Unie de Tanzanie	CRDB Bank	Moyenne	1
Zambie	Development Bank of Zambia	Moyenne	0
	Zambia National Commercial Bank	Petite	0

Source : Banque de données ouvertes du FVC, disponible à l'adresse <https://data.greenclimate.fund/public>.

Note : Les entités accréditées ne peuvent soumettre des propositions de financement que pour des projets dont le montant ne dépasse pas celui pour lequel elles ont été accréditées ; par exemple, les entités accréditées pour des projets de taille « moyenne » peuvent soumettre des propositions de financement pour des projets ou des activités de programme de taille « micro », « petite » ou « moyenne », mais elles ne peuvent le faire pour des projets ou des activités de plus grande envergure (micro = accrédité pour un financement allant jusqu'à 10 millions de dollars ; petite = jusqu'à 50 millions de dollars ; moyenne = jusqu'à 250 millions de dollars ; grande = 250 millions de dollars ou plus).

Tableau 4
Entités à accès direct non domiciliées dans les pays les moins avancés ayant des projets approuvés par le Fonds vert pour le climat dans les pays les moins avancés au 24 mars 2025

<i>Entité à accès direct</i>	<i>Pays du (des) projet(s) approuvé(s)</i>
Development Bank of Southern Africa	Lesotho
Korea Development Bank	Cambodge et République démocratique populaire lao
Observatoire du Sahara et du Sahel	Angola et Guinée-Bissau

2. Fonds pour l'environnement mondial

33. Le LEG a noté qu'au 31 décembre 2024, 60,8 % des 920 millions de dollars prévus au titre du Fonds pour les PMA dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM (2022-2026) avaient été alloués sur la base du plafond initial de 20 millions de dollars par PMA. Sur les 44 PMA, 16 avaient obtenu la totalité des 20 millions de dollars tandis que 15 n'avaient reçu aucun financement (voir tableau 5).

34. Le LEG a décidé de continuer à communiquer aux PMA qui n'avaient pas encore accès aux ressources du Fonds pour les PMA des informations sur les financements disponibles dans ce cadre et de collaborer avec le FEM et ses agents de réalisation afin de simplifier et de rationaliser les processus de demande et d'approbation et, partant, d'améliorer l'accès des PMA à ces ressources.

Tableau 5

Pays ayant accédé à un financement (plafond de 20 millions de dollars) au titre du Fonds pour les pays les moins avancés dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (2022-2026), au 31 décembre 2024

<i>Intégralité de la somme plafonnée reçue</i>	<i>Somme plafonnée partiellement versée</i>	<i>Aucune somme versée</i>
Angola	Bénin	Afghanistan
Burkina Faso	République centrafricaine	Bangladesh
Burundi	Tchad	République démocratique du Congo
Cambodge	Guinée	Érythrée
Comores	Libéria	Guinée-Bissau
Djibouti	Malawi	Haïti
Éthiopie	Mali	Kiribati
Gambie	Mozambique	Madagascar
République démocratique populaire lao	Népal	Myanmar
Lesotho	Niger	Sénégal
Mauritanie	Togo	Îles Salomon
Rwanda	République-Unie de Tanzanie	Soudan
Sierra Leone	Zambie	Timor-Leste
Somalie		Tuvalu
Soudan du Sud		Ouganda
Yémen		

3. Fonds pour l'adaptation

35. Le LEG a pris note des informations communiquées par le Fonds pour l'adaptation sur ce que celui-ci faisait pour aider les PMA à exécuter leur PNA. Le Fonds vient en aide aux PMA par l'intermédiaire de tous ses guichets de financement, mais il dispose en particulier de deux guichets spécialisés, l'un pour les projets d'adaptation de proximité menés par les populations locales et l'autre pour le financement d'approches innovantes en matière d'adaptation, afin d'étendre l'accès à ses ressources aux entités non accréditées. Il dispose en

outre d'un nouveau guichet combinant innovation et apprentissage, qui vise à promouvoir à la fois l'essai de nouvelles idées et le partage des enseignements tirés dans le but d'améliorer l'efficacité des activités d'adaptation.

36. Le LEG a noté que le Fonds pour l'adaptation avait approuvé le versement de plus de 290 millions de dollars à 43 projets et programmes menés dans les PMA et axés sur les avantages des mesures d'adaptation pour les populations particulièrement vulnérables aux changements climatiques. Le Fonds pour l'adaptation est en train d'élaborer trois manuels de formation dans le cadre de ses efforts globaux visant à améliorer la capacité des PMA et d'autres pays en développement d'accéder au financement. Ces manuels aideront les pays à bien appréhender le cycle d'un projet soumis au Fonds et offriront des orientations étape par étape sur l'accès au financement au moyen des guichets du Fonds. Le Fonds mène en outre une étude visant à compiler les enseignements tirés des interventions d'adaptation menées dans les PMA, l'objectif étant d'aider les PMA à mieux comprendre les différentes stratégies d'adaptation et de mettre en évidence les moyens de surmonter les obstacles empêchant une adaptation efficace.

E. Manifestations mondiales et régionales de sensibilisation aux plans nationaux d'adaptation

37. Le LEG s'est penché sur les préparatifs de l'Expo PNA 2025, qui aurait dû se tenir à Lusaka du 8 au 11 avril 2025³⁰. Placée sous le thème « Innovations dans le processus des PNA », l'Expo sera axée sur les moyens d'améliorer le processus des PNA et son écosystème de soutien afin d'aider les pays en développement à accroître leur ambition en matière d'adaptation et à atteindre les objectifs qu'ils ont fixés dans leurs PNA, ce qui permettra d'atteindre l'objectif mondial en matière d'adaptation ; sur les moyens d'améliorer les résultats de l'assistance financière et technique apportée aux pays en développement, en s'inspirant des piliers de l'initiative PNA 3.0, afin de permettre aux pays qui ne l'ont pas encore fait d'élaborer et de soumettre leur PNA d'ici à la fin de 2025 ; sur les moyens de positionner les PNA afin qu'ils attirent le soutien financier de diverses sources ; et sur les moyens d'assurer le financement de toutes les priorités en matière d'adaptation.

F. Suite donnée aux mandats émanant de la Conférence des Parties, de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

38. Le LEG a examiné les progrès accomplis et les mesures à prendre s'agissant de donner suite aux mandats ci-après, que lui ont donné la COP, la CMA et le SBI :

a) Mettre à jour les directives techniques pour le processus des PNA en tenant compte des dispositions de la décision 2/CMA.5 relative à l'objectif mondial en matière d'adaptation ainsi que des meilleures données scientifiques disponibles, notamment le sixième rapport d'évaluation du GIEC, dans la droite ligne du paragraphe 22 ci-dessus ;

b) Continuer d'offrir aux Parties des moyens de communiquer des informations sur l'état d'avancement des PNA et de récapituler les résultats dans les profils de pays figurant sur la plateforme NAP Central, ainsi que dans ses rapports, rapports d'activité annuels et publications sur les PNA³¹. Le LEG laissera à disposition des pays, sur la plateforme NAP Central, le questionnaire en ligne relatif à l'élaboration et à l'exécution des PNA, et il continuera de recueillir des informations auprès des Parties dans le cadre des dialogues nationaux sur les PNA ;

³⁰ Voir <https://expo.napcentral.org/2025>. L'Expo a été reportée *sine die*.

³¹ Voir décisions 5/CP.17, par. 32 à 36, 4/CP.21, par. 12 b), et 8/CP.24, par. 23.

c) Renforcer l'appui fourni aux PMA pour faire concorder leurs PNA et leurs CDN³², une note d'orientation sur ce sujet ayant été publiée en 2024³³ ;

d) Aider les PMA à prendre en compte les questions de genre lors de l'élaboration et de l'exécution de leurs PNA³⁴. Le LEG est en train de compiler des études de cas concernant la prise en compte des questions de genre dans l'élaboration et l'exécution des PNA, comme indiqué au paragraphe 40 ci-dessous ;

e) Établir tous les deux ans, à compter de 2020, des rapports de synthèse sur des thèmes propres à l'adaptation, en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques recensées dans les pays en développement Parties³⁵, afin de mettre en avant les mesures d'adaptation prises par ces pays. Le dernier rapport de synthèse a été publié en février 2025³⁶.

G. Prise en compte des questions de genre

39. Après avoir analysé le mandat mentionné au paragraphe 2 ci-dessus, le LEG est convenu de continuer à mieux tenir compte des questions de genre dans son programme de travail et ses activités. Il convient à cet égard de mentionner les directives techniques mises à jour pour le processus des PNA, qui incluront ces questions.

40. Le LEG a examiné les études de cas relatives à la prise en compte de la dimension de genre dans l'élaboration et l'exécution des PNA que des organisations compétentes lui avaient soumises³⁷ à sa demande et a décidé de les publier sur la plateforme NAP Central. Ces études de cas ont permis de recenser les bonnes pratiques suivantes :

a) Garantir qu'autant de femmes que d'hommes puissent véritablement participer à toutes les étapes du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

b) Faire plus que simplement mentionner le genre dans les PNA et adopter des approches transformatrices pour intégrer le genre dans les mesures d'adaptation ;

c) Adopter une approche intersectionnelle et contextuelle de l'élaboration et de l'exécution des PNA afin de prendre en compte les vulnérabilités imputables au genre, à l'appartenance ethnique et aux facteurs socioéconomiques, ainsi que le contexte local, y compris l'existence d'un conflit et les pratiques autochtones ;

d) Utiliser des données ventilées par genre et des évaluations des vulnérabilités pour réaliser des études de référence, des recensements participatifs et des analyses de la vulnérabilité climatique afin d'éclairer la prise de décisions relatives à l'adaptation, et veiller à ce que cette approche apparaisse dans les directives techniques mises à jour pour le processus des PNA ;

³² Voir décision 10/CP.27, par. 12, et document FCCC/SBI/2023/10, par. 85.

³³ LEG. 2024. *Aligning National Adaptation Plans, Nationally Determined Contributions and Adaptation Communications*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/publications/policy-brief-aligning-national-adaptation-plans-nationally-determined-contributions-and-adaptation>.

³⁴ Voir décision 10/CP.27, par. 13, et document FCCC/SBI/2023/10, par. 74.

³⁵ Voir décision 11/CMA.1, par. 13.

³⁶ LEG. 2025. *Efforts of the least developed countries in accessing funding for the process to formulate and implement national adaptation plans*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/publications/efforts-of-the-least-developed-countries-in-accessing-funding-for-the-process-to-formulate-and>.

³⁷ Au total, 16 études de cas ont été reçues de l'Alliance of Biodiversity International et du Centre international d'agriculture tropicale, de l'Asia-Pacific Sustainable Urban Transition Initiative, de Climate Solutions International, de la FAO (3 études), du FVC, du Réseau mondial pour les PNA (4), de l'UNDRR, du PNUE et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (3).

- e) Assurer un accès équitable aux ressources et au financement de l'action climatique, en particulier pour les femmes des pays en développement et des PMA, en faisant en sorte que les femmes aient accès aux ressources propices à l'adaptation (terres, semences, eau, financement, formation) dans les mêmes conditions que les hommes et en accordant la priorité à l'allocation équitable des investissements dans l'adaptation ;
- f) Renforcer les capacités des institutions de mener des activités d'adaptation tenant compte des questions de genre ;
- g) Remédier aux obstacles structurels qui empêchent l'autonomisation économique des femmes dans des conditions d'égalité avec les hommes ;
- h) Intégrer les savoirs traditionnels et locaux dans les politiques d'adaptation ;
- i) Concevoir des campagnes de communication et de sensibilisation tenant compte des questions de genre ;
- j) Veiller à ce que les acteurs chargés de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des PNA aient à rendre des comptes concernant les questions de genre en élaborant des dispositifs clairs d'application du principe de responsabilité, en suivant les progrès à l'aune d'indicateurs tenant compte des questions de genre et en institutionnalisant les audits et signalements liés au genre ;
- k) Prendre en compte le contexte culturel s'agissant des obstacles structurels à l'égalité des genres en menant des campagnes de sensibilisation et d'éducation ciblées qui favorisent la compréhension des questions et des inégalités liées au genre.

H. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés

41. Le LEG et des représentants des PMA ont échangé sur les priorités de ces pays et sur leurs besoins en matière d'appui en 2025. Ils se sont notamment intéressés aux moyens : 1) d'aider les PMA à élaborer des notes de cadrage et des idées de projet susceptibles de recevoir le soutien des banques ; 2) de faire en sorte que les PMA aient moins de difficultés à obtenir de la part du FVC un financement de l'adaptation ; 3) d'aider les PMA qui n'ont pas encore commencé à élaborer leur PNA à le faire dès que possible et d'aider ceux qui ont commencé à avancer comme voulu afin qu'ils puissent soumettre leur PNA avant la fin de l'année 2025.

42. Le LEG et les représentants des PMA sont convenus de poursuivre leur collaboration dans les domaines suivants, dans la droite ligne du paragraphe 41 ci-dessus :

- a) Concernant le point 1, l'objectif est d'accroître l'aide apportée aux PMA lors des ateliers PNA de 2025 afin qu'ils élaborent des notes de cadrage et des idées de projet susceptibles de recevoir le soutien des banques et qu'ils collaborent davantage avec des organisations en vue d'obtenir un soutien financier et technique ;
- b) Concernant le point 2, l'objectif est de coordonner les échanges avec le secrétariat du FVC concernant l'accès accéléré au financement et de renforcer la capacité des entités à accès direct, qu'elles existent déjà ou soient en cours d'accréditation, d'accéder au financement en favorisant leur participation aux activités de sensibilisation du LEG telles que les Expos PNA et les ateliers d'élaboration de PNA ;
- c) Concernant le point 3, l'objectif est d'examiner les stratégies nationales ou les PNA sectoriels pertinents afin d'étudier la possibilité de les soumettre en tant que PNA.

43. Le Président du Groupe des PMA a présenté d'éventuels éléments d'initiatives et de programmes des PMA qui seraient susceptibles d'aider ces pays à exécuter leur PNA, en mettant en avant les éléments essentiels à la concrétisation de leurs priorités pour 2025 et de la vision du Groupe des PMA³⁸.

³⁸ Voir https://www ldc-climate.org/wp-content/uploads/2019/12/LDC-2050-Vision-and-Compact_signed.pdf.

I. Dialogue avec des représentants d'entités et d'organisations concernées

44. Le LEG a échangé avec des représentants des entités et organisations concernées qui participaient à la réunion³⁹ au sujet de ce qui suit : l'aide à apporter aux PMA pour qu'ils puissent accéder aux financements du Fonds pour l'adaptation, du FVC, du Fonds pour les PMA et d'autres mécanismes et ainsi exécuter les activités prioritaires prévues dans leur PNA ; l'aide à apporter aux PMA pour qu'ils aient élaboré leur PNA d'ici à la fin 2025 ; la participation aux activités en cours et aux nouvelles activités du LEG, y compris la mise à jour des directives techniques pour le processus des PNA, la rédaction de suppléments à ces directives, l'organisation de l'Expo PNA 2025 et l'établissement du rapport annuel sur l'état d'avancement de l'élaboration et de l'exécution des PNA ; et les progrès réalisés s'agissant d'aider les PMA à transformer en projets leurs idées relatives à l'exécution de leur PNA.

45. Les entités et organisations représentées ont fourni les informations suivantes concernant l'appui qu'elles fournissaient aux pays afin qu'ils transforment les idées de projet mentionnées au paragraphe 16 ci-dessus en propositions à soumettre pour financement :

a) Le Centre international d'agriculture tropicale a proposé de fournir une assistance technique aux pays souhaitant évaluer les risques climatiques et chiffrer le coût de leurs priorités en matière d'adaptation, sachant que les PMA qui bénéficieront de ce soutien seront sélectionnés lors de l'Expo PNA 2025 sur la base de l'intérêt exprimé ;

b) La FAO a indiqué qu'en 2024, elle avait aidé 11 PMA⁴⁰ à élaborer et à soumettre au FVC et au FEM des propositions de projet qui étaient directement liées au catalogue des descriptifs de projets d'adaptation aux changements climatiques (version de janvier 2025) ou qui s'inspiraient de ce catalogue ;

c) Le PNUD a fait savoir qu'il avait répertorié dans le catalogue des descriptifs de projets d'adaptation aux changements climatiques 23 projets pour lesquels il pourrait servir de partenaire d'exécution et qu'il avait mis au point un système interne lui permettant de suivre les progrès réalisés dans la conception des projets qu'il soutenait ;

d) Le PNUE a indiqué qu'il était prêt à aider les pays à concevoir et à exécuter les projets qui relevaient de ses domaines de compétence.

46. En outre, les informations ci-après ont été fournies :

a) La FAO a rendu compte de l'aide qu'elle apportait actuellement aux PMA en matière d'adaptation aux changements climatiques, soulignant qu'elle soutenait 16 pays dans le cadre de projets à moyenne ou grande échelle financés par le FEM ou le FVC et liés à l'exécution des PNA en 2024-2025⁴¹. Elle s'est dite prête à aider les gouvernements à accélérer l'élaboration et la finalisation des PNA et a mis en avant ses compétences techniques et son expérience dans des domaines tels que la collecte de données, l'évaluation des vulnérabilités et la planification de l'adaptation en vue d'accroître la résilience des systèmes agroalimentaires ;

b) Le FVC a indiqué que les nouvelles modalités opérationnelles de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, telles que définies dans la stratégie de planification 2024-2027⁴², avaient été approuvées par son Conseil. Le secrétariat du FVC a organisé à l'intention des autorités nationales désignées et d'autres entités des séances d'information et des débats visant à les familiariser avec ses procédures actualisées d'accès à l'assistance. Le FVC a parlé du lancement de son programme de

³⁹ Fonds pour l'adaptation, Centre international d'agriculture tropicale, FAO, FVC, FEM, Agence allemande pour la coopération internationale, Institut mondial de la croissance verte, Réseau mondial pour les PNA, PNUD, UNDRR, PNUE, Commission économique pour l'Afrique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et OMM.

⁴⁰ Cambodge, Gambie, Guinée, Lesotho, Malawi, Sénégal, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste et Togo.

⁴¹ Angola, Cambodge, Gambie, Guinée, Lesotho, Malawi, Mauritanie, Népal, Niger, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste et Togo.

⁴² Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/document/readiness-strategy-2024-2027>.

déploiement d'experts⁴³, dans le cadre duquel des experts nationaux sont recrutés pour fournir une assistance technique aux autorités nationales désignées et à d'autres entités et pour contribuer à la planification de la préparation, à la programmation et à la conception de projets. Il a aussi mentionné ses principales réformes structurelles, parmi lesquelles la régionalisation de ses opérations : il dispose désormais d'équipes et de directions pour chaque région, ce qui accroît la mobilisation des pays et garantit une approche « de A à Z » s'agissant de la supervision des projets, de la planification à l'étude d'impact ;

c) Le FEM a communiqué des informations sur les progrès réalisés par les PMA pour ce qui était d'accéder aux ressources au titre du Fonds pour les PMA dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM (2022-2026). Il a vivement encouragé les PMA à se prévaloir de cette modalité de financement, les fonds inutilisés à la fin de 2026 n'étant pas reportés sur le cycle suivant. Il a fait observer que, ayant mis en place une collaboration renforcée avec d'autres fonds, il ne soutenait plus directement l'élaboration des PNA, mais que les PMA qui n'avaient pas utilisé la totalité des 20 millions de dollars mis à leur disposition au titre de la huitième reconstitution des ressources pouvaient inclure l'assistance technique à l'élaboration de PNA dans les propositions qu'ils soumettaient au Fonds pour les PMA. Enfin, il a indiqué qu'en 2024, ses ateliers régionaux de conception de programmes et de stratégies, qui visaient à aider les pays à traduire leurs priorités en matière d'adaptation en idées de projet, avaient réuni des participants de 17 PMA d'Afrique, de 5 PMA d'Asie, de 4 PMA du Pacifique et d'Haïti ;

d) L'Institut mondial de la croissance verte a indiqué qu'il travaillait avec le Gouvernement des Îles Salomon à la conception d'un plan pour l'élaboration de son PNA ;

e) Le Réseau mondial pour les PNA a fait savoir qu'il continuait à fournir un soutien aux pays, en particulier pour la finalisation et la soumission de leurs projets de PNA, notamment sous la forme de financements et de l'organisation d'ateliers de validation et d'examen des projets de PNA par des experts. Les demandes d'examen technique des projets de PNA sont les bienvenues ; en 2024, les projets de quatre PMA ont été examinés⁴⁴. Le Réseau mondial pour les PNA a indiqué qu'il présenterait de nouveaux supports de connaissance lors de l'Expo PNA 2025, notamment un rapport sur la planification des investissements en matière d'adaptation. Il a présenté au LEG une note de cadrage destinée à un événement de mise en relation entre investisseurs et porteurs de projet d'adaptation, qui devrait se tenir en marge de l'Expo PNA 2025. Cet événement donnera au Malawi, à la Zambie et au Zimbabwe l'occasion de présenter à des organismes de financement actifs en Afrique australe les priorités en matière d'adaptation pour lesquelles ils ont besoin d'investissements. L'objectif principal sera de tirer parti de la présence d'entités de financement à l'Expo afin de surmonter les difficultés relatives au financement de l'adaptation, notamment la gestion des incertitudes liées aux risques climatiques, les difficultés d'évaluation du retour sur investissement et les limitations en matière de disponibilité des fonds ;

f) Le PNUD a indiqué que les propositions relatives à l'élaboration d'un PNA soumises pour Djibouti, le Mozambique et le Yémen dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC étaient en cours d'examen. Il a également indiqué que la Guinée-Bissau, le Mali, la Somalie et la République-Unie de Tanzanie progressaient bien et devraient soumettre leur PNA d'ici à la fin de 2025. Le Sénégal a élaboré des plans d'adaptation sectoriels et devrait probablement finaliser son PNA complet d'ici à la fin de l'année également. La Guinée a entrepris des travaux préparatoires, mais l'élaboration d'un PNA n'était pas prévue dans le projet préparatoire présenté au FVC. Le PNUD étudie la possibilité d'aider la Guinée à élaborer son PNA dans le cadre de l'initiative « Promesse climatique » et des efforts visant à faire concorder les PNA et les CDN. En outre, alors que sa réaccréditation par le Fonds pour l'adaptation est en cours, il a constaté que 60 pays n'avaient pas utilisé la totalité de la somme mise à leur disposition par le Fonds et, à ce titre, étudie les différents moyens d'aider ces pays. Il a aussi aidé des pays à transformer des idées de projet en propositions complètes dans le cadre de son

⁴³ Voir <https://www.greenclimate.fund/readiness/gcf-placements>.

⁴⁴ Burkina Faso, Lesotho, Mali et République centrafricaine.

initiative d'accélération de la filière d'adaptation⁴⁵ et a prolongé son programme d'intensification de l'ambition climatique en matière d'utilisation des terres et d'agriculture⁴⁶ jusqu'en décembre 2028, afin de continuer à assister 12 pays, dont 5 PMA⁴⁷. Plusieurs PMA ont également reçu un appui par l'intermédiaire du mécanisme de mobilisation du secteur privé⁴⁸ ;

g) L'UNDRR a fourni des indications sur les moyens d'atteindre les cibles de l'objectif mondial en matière d'adaptation grâce aux PNA. Il a mis en évidence le lien intrinsèque entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au sein du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale. Il a noté qu'il était essentiel d'assurer la cohérence des PNA avec les stratégies de réduction des risques de catastrophe et, à cet égard, a souligné que 27 PMA avaient mis en place des stratégies de réduction des risques de catastrophe. Il aidait les PMA à faire concorder leur PNA et leurs stratégies de réduction des risques de catastrophe grâce à son approche globale de la gestion des risques, ainsi qu'à la collecte et à l'analyse de données sur les pertes causées par les catastrophes, données susceptibles d'éclairer l'élaboration et le suivi des PNA et des stratégies de réduction des risques de catastrophe ;

h) Le PNUE a fait le point sur la situation de plusieurs PMA auxquels il fournissait une assistance relative à leurs PNA. Quatre de ces PMA étaient en bonne voie pour soumettre leur PNA d'ici à la fin de 2025⁴⁹. L'Angola avait soumis sa proposition afin de bénéficier de fonds pour l'élaboration de son PNA dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC en décembre 2024 et les Comores avaient soumis leur proposition modifiée en janvier 2025. L'Érythrée commençait tout juste à élaborer son PNA, tandis que la Gambie et l'Ouganda avaient retardé l'élaboration de leur PNA dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC ;

i) L'OMM a fait le point sur ses initiatives liées aux PNA. En 2024, elle a lancé son tableau de bord des services climatologiques⁵⁰, qui facilite le suivi et l'évaluation des capacités de ces services dans le monde entier. À l'occasion de la vingt-neuvième session de la COP, elle a lancé son Rapport 2024 sur l'état des services climatologiques⁵¹, qui fait le point des progrès réalisés dans la fourniture d'informations climatiques au service de la prise de décisions au cours de la période 2019-2024 dans des secteurs clés, y compris le développement de l'initiative « Alertes précoces pour tous », qui est passée de 52 pays en 2015 à 108 en 2024. Toujours en 2024, elle a organisé, en collaboration avec l'Agence météorologique chinoise, une consultation sur le rôle de la climatologie dans le renforcement des capacités des services météorologiques nationaux, en particulier dans les PMA et les petits États insulaires en développement, de garantir l'accès au financement de l'action climatique ; elle a aussi organisé, à l'intention des experts du Service météorologique et hydrologique national d'Haïti, une formation en ligne qui s'est tenue du 11 au 14 février 2025 et portait sur les moyens d'améliorer la gestion de la qualité dans les services climatologiques et d'accroître la fiabilité des données et informations météorologiques, climatiques et hydrologiques, qui sont utilisées, entre autres, dans la planification de l'adaptation et les propositions de projet. En ce qui concerne l'intelligence artificielle, l'OMM a indiqué qu'elle s'employait actuellement à améliorer la précision des alertes précoces et des projections climatiques à l'aide de l'intelligence artificielle, précisant que le Programme mondial de recherche sur le climat utilisait quant à lui l'intelligence artificielle dans ses nombreuses activités de modélisation.

⁴⁵ Voir <https://pia2022.ndcpartnership.org/title-tbd-accelerating-investment-in-adaptation>.

⁴⁶ Voir <https://www.adaptation-undp.org/scala>.

⁴⁷ Cambodge, Éthiopie, Népal, Ouganda et Sénégal.

⁴⁸ Djibouti, Gambie, Sao Tomé et Príncipe, Îles Salomon, Somalie et Zambie.

⁴⁹ Lesotho, Malawi, Mauritanie et République démocratique populaire lao.

⁵⁰ Disponible à l'adresse <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrJoiZTM5NTVkdNDMtZmZmMy00YTl2LWJkYjktYjA4MjJmMDg5ZTg4IiwidCI6ImVhYTZiZTU0LTQ2ODctNDBjNC05ODI3LWwvNDRiZDhlOGQzYyIsImMiOiJ9>.

⁵¹ OMM. 2024. *2024 State of Climate Services: Five-Year Progress Report (2019-2024)*. Genève : OMM. Disponible à l'adresse https://library.wmo.int/viewer/69061/download?file=WMO-1363-2024_en.pdf&type=pdf&navigator=1.

47. Le Président du Groupe des PMA a salué l'assistance technique fournie aux PMA en vue de l'élaboration de leur PNA, mais il a souligné que cette assistance n'était pas porteuse de transformation, 22 des 44 PMA n'ayant pas encore soumis de PNA. Il a aussi insisté sur la nécessité d'apporter un soutien concret axé sur l'exécution des PNA plutôt que sur des résultats processuels (par exemple, le renforcement des institutions et des capacités). Il a engagé les organisations à aider les PMA qui ne l'avaient pas encore fait à élaborer et à soumettre leur PNA avant la fin de l'année 2025, afin que l'appui fourni débouche sur des actions sur le terrain et que les PMA aient le plus possible accès à des fonds leur permettant de financer des projets ambitieux.

48. Les organisations représentées à la réunion ont présenté :

a) Les principaux éléments des notes de cadrage relatives aux séances qu'elles prévoyaient d'organiser pendant l'Expo PNA 2025 ;

b) Une vue d'ensemble de ce qu'elles comptaient préparer pour contribuer à l'Expo PNA 2025, soulignant qu'elles allaient réfléchir à des moyens d'aider des représentants de PMA à se rendre à l'Expo ;

c) Des informations sur la portée, les sources de données potentielles et la structure du rapport annuel sur l'état d'avancement de l'élaboration et de l'exécution des PNA, certaines ajoutant qu'elles souhaitaient faire partie de l'équipe spéciale chargée de l'établissement du rapport 2025.

IV. Programme de travail pour 2025-2026

49. Le LEG a élaboré son programme de travail pour la période 2025-2026 (voir l'annexe II), qui contient les activités prioritaires suivantes pour 2025 :

a) Aider davantage les PMA à exécuter leur PNA et, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à élaborer leur premier PNA d'ici à la fin de l'année 2025, notamment en mobilisant l'appui des organisations concernées ;

b) Finaliser la mise à jour des directives techniques pour le processus des PNA afin de tenir compte des dispositions de la décision 2/CMA.5 relative à l'objectif mondial en matière d'adaptation ainsi que des meilleures données scientifiques disponibles, notamment le sixième rapport d'évaluation du GIEC, et publier ces directives ;

c) Mettre à jour et élargir l'inventaire des financements dont les PMA peuvent disposer en matière d'adaptation pour y inclure les sources autres que celles du Mécanisme financier ;

d) Organiser l'Expo PNA 2025 ;

e) Organiser des ateliers visant à renforcer les capacités des PMA d'appliquer efficacement les directives techniques mises à jour pour le processus des PNA et à favoriser la formulation d'idées et de propositions de projets afin que les PMA puissent accéder au financement du Fonds pour l'adaptation, du FVC, du Fonds pour les PMA et d'autres sources ;

f) Suivre l'état d'avancement de l'élaboration et de l'exécution des PNA en rédigeant un rapport annuel sur le sujet.

Annexe I

Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés, au 24 mars 2025

<i>Membre</i>	<i>Partie</i>
Dominique Auger	Canada
Adao Soares Barbosa	Timor-Leste
Kenel Delusca	Haïti
Mokoena France	Lesotho
Payai Manyok John	Soudan du Sud
Orla Kilcullen	Irlande
Gabriel Kpaka	Sierra Leone
Richard Mfumu Lungu	Zambie
Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
Hana Hamadalla Mohamed	Soudan
Jamie Ovia	Tuvalu
Buddi Sagar Poudel	Népal
Idrissa Semde	Burkina Faso
Maaïke Willemsen	Royaume des Pays-Bas
Méry Yaou	Togo
Benon Yassin	Malawi

Annexe II

Programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2025-2026

<i>Domaines d'activité</i>	<i>Activités</i>	<i>Produits et résultats attendus</i>
Renforcer l'aide directe fournie aux PMA afin qu'ils élaborent et mettent à jour leurs PNA	Continuer d'offrir une aide directe aux PMA qui n'ont pas encore élaboré leur premier PNA afin qu'ils puissent le soumettre avant la fin de 2025, comme le prévoit le paragraphe 59 de la décision 1/CMA.5	Tous les premiers PNA sont soumis sur la plateforme NAP Central d'ici à la fin de 2025
	Former un groupe de travail composé de représentants d'organisations concernées, d'experts figurant dans le fichier d'experts originaires des PMA et d'autres spécialistes afin d'aider les PMA à recueillir les informations et les données dont ils ont besoin pour élaborer leur premier PNA en 2025	Les PMA bénéficient d'une aide à la collecte d'informations et de données en vue de l'élaboration de leur premier PNA
	Aider les PMA qui mettent à jour leur PNA à appliquer les directives techniques mises à jour pour le processus des PNA	Les PMA bénéficient d'une aide à la mise à jour de leur PNA
	Examiner les projets de PNA des PMA afin que les informations qui y figurent soient plus complètes et conformes aux directives techniques mises à jour pour le processus des PNA	Les projets de PNA sont examinés afin de vérifier qu'ils sont conformes aux directives techniques mises à jour
	Aider les PMA à combler leurs lacunes en matière de données dans le cadre de l'élaboration des PNA grâce à l'initiative sur les données des PNA et aux supports pertinents disponibles sur la plateforme NAP Central	Les PMA bénéficient d'une aide visant à combler leurs lacunes en matière de données, sous la forme de données, informations, outils et modèles disponibles sur la plateforme NAP Central
Aider les PMA à appliquer les mesures d'adaptation prioritaires figurant dans les PNA	Mettre à jour et élargir l'inventaire des financements de l'adaptation disponibles de manière à prendre en compte d'autres sources que le Mécanisme financier, y compris des sources innovantes, conformément au premier pilier de l'initiative NAP 3.0, et diffuser largement les résultats de l'inventaire, notamment dans le cadre d'activités d'appui et de formation techniques	L'inventaire des financements disponibles est actualisé L'outil interactif d'inventaire des financements de l'adaptation disponibles est à disposition sur la plateforme NAP Central Les PMA bénéficient d'un appui leur permettant de savoir quelles sont les sources de financement disponibles

<i>Domaines d'activité</i>	<i>Activités</i>	<i>Produits et résultats attendus</i>
	Organiser une retraite pour les membres du LEG et des experts en finance sur les stratégies de financement, y compris innovantes, à l'appui de l'exécution des PNA dans les PMA	La retraite s'est tenue pendant l'Expo PNA 2025
	Aider les PMA à élaborer des plans d'action, y compris des stratégies de financement dans le cadre de leurs PNA, visant à mobiliser diverses sources et modalités de financement de l'adaptation, tant dans le cadre du Mécanisme financier qu'en dehors, y compris des sources de financement innovantes	Les PMA ont intégré des plans d'action, y compris des stratégies de financement, dans leur PNA
	Renforcer la capacité des PMA d'élaborer des notes de cadrage et des propositions de projet en vue d'obtenir un financement du Fonds pour l'adaptation, du FVC, du FEM (Fonds pour les PMA) et d'autres sources, notamment en organisant des ateliers régionaux sur les PNA – en tenant compte des difficultés qu'ont les petits États insulaires en développement du Pacifique à participer à ces ateliers – et en aidant directement les PMA à rédiger ces notes de cadrage et propositions de projet	Le financement des projets des PMA relatifs à l'application des mesures d'adaptation prioritaires figurant dans leurs PNA est approuvé Les PMA bénéficient d'une aide concernant la rédaction de notes de cadrage et de propositions de projet lors des ateliers régionaux sur les PNA
	Utiliser le catalogue des descriptifs de projets d'adaptation aux changements climatiques disponible sur la plateforme NAP Central pour faire connaître les idées de projet des PMA et faciliter l'accès de ceux-ci à l'aide dont ils ont besoin pour transformer ces idées en propositions complètes à soumettre aux entités de financement	Le catalogue des descriptifs de projets est régulièrement mis à jour sur la plateforme NAP Central et les partenaires d'exécution du Fonds pour l'adaptation, du FVC et du FEM ont été invités à aider les PMA à concevoir des idées de projet à partir du catalogue pour en faire des propositions de financement complètes
Finaliser la mise à jour des directives techniques pour le processus des PNA et aider les PMA à les appliquer, et aider les organisations à élaborer des suppléments à ces directives	Mettre à jour les directives techniques pour le processus des PNA, compte tenu des dispositions de la décision 2/CMA.5 sur l'objectif mondial en matière d'adaptation et des meilleures données scientifiques disponibles, y compris le sixième Rapport d'évaluation du GIEC, tout en veillant à leur cohérence avec le projet de directives techniques pour l'exécution des PNA et en tenant compte de l'expérience des PMA concernant les directives techniques originales pour l'élaboration et l'exécution des PNA et les supports complémentaires	La réunion d'experts visant à examiner le projet de directives mises à jour s'est tenue en mars 2025 La version finale des directives a été présentée avant la fin du mois d'avril 2025 Les organisations bénéficient d'une aide à l'élaboration de supports supplémentaires pour les directives mises à jour
	Faire connaître aux Parties l'existence des directives techniques mises à jour avant la soixante-deuxième session des organes subsidiaires, notamment lors d'une manifestation organisée pendant la Semaine du climat, en mai 2025, à Panama City.	Les Parties sont tenues au courant de la mise à jour des directives techniques et de l'importance de les appliquer au moment d'élaborer ou d'actualiser leur PNA

<i>Domaines d'activité</i>	<i>Activités</i>	<i>Produits et résultats attendus</i>
	Mener, lors des ateliers régionaux et des sessions techniques organisées pendant les Expos PNA, des activités visant à renforcer les capacités des PMA d'appliquer efficacement les directives techniques mises à jour sur le processus des PNA	Des activités de renforcement des capacités en matière d'application des directives techniques sont organisées lors des trois ateliers régionaux sur les PNA tenus en 2025 et lors des sessions techniques organisées à l'occasion de l'Expo PNA 2025
	Continuer à faire participer les parties prenantes, comme les organisations, les centres et réseaux régionaux, les peuples autochtones et les communautés locales, le secteur privé et les jeunes, au processus d'élaboration et d'exécution des PNA, notamment dans les nouveaux domaines correspondant aux cibles de l'objectif mondial en matière d'adaptation	Les PNA établis et mis à jour par les PMA sont de meilleure qualité
Aider les PMA à mettre en place un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des PNA	Mobiliser les organisations partenaires afin qu'elles aident les PMA à établir et maintenir un processus itératif national efficace d'appui à l'élaboration, à l'exécution, à l'examen et à la mise à jour des PNA	Tous les PMA ont mis en place un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des PNA
	Faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'élaboration et de l'exécution des PNA, y compris dans les études de cas et les documents d'information mis à disposition sur la plateforme NAP Central et lors des manifestations telles que l'Expo PNA	Des bonnes pratiques et des enseignements tirés sont échangés et des documents d'information ont été établis
Continuer à suivre et à contrôler les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA, et à recueillir les données d'expérience des PMA et recenser les difficultés qu'ils ont rencontrées au cours de ce processus	Créer une équipe spéciale chargée de contribuer à l'élaboration du rapport 2025 sur les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA, notamment de veiller à la participation d'un large éventail d'acteurs et de parties prenantes afin de refléter l'évolution du paysage de l'adaptation	L'équipe spéciale a été créée
	Favoriser l'évaluation, par la COP et la CMA, des progrès réalisés dans l'élaboration et l'exécution des PNA en établissant des rapports annuels sur le sujet	Un rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration et de l'exécution des PNA est publié chaque année
	Élargir le champ d'application de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès pour y inclure des paramètres permettant d'évaluer les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA	Une note technique sur l'outil élargi de suivi et d'évaluation des progrès a été établie et est utilisée dans le cadre des efforts visant à évaluer l'état d'avancement du processus relatif aux PNA

<i>Domaines d'activité</i>	<i>Activités</i>	<i>Produits et résultats attendus</i>
Continuer de collaborer avec le FVC, le FEM (par l'intermédiaire du Fonds pour les PMA) et le Fonds pour l'adaptation afin d'aider les PMA à avoir accès à un financement pour l'élaboration et l'exécution de leurs PNA	Continuer à recueillir des données d'expérience des PMA et des entités à accès direct concernant l'accès au financement du FVC pour l'adaptation et les difficultés connexes, et inclure dans les rapports de réunion du LEG des informations sur les mesures que prend ce dernier pour combler les lacunes en matière de capacités et répondre aux besoins de renforcement des capacités liés à l'accès au financement pour l'élaboration et l'exécution des PNA	Les rapports de réunion du LEG contiennent des informations sur ces questions
	Inviter les entités à accès direct des PMA à prendre part aux Expos PNA, aux ateliers sur les PNA et aux manifestations parallèles organisées par le LEG afin d'accroître leur détermination à soutenir l'exécution des PNA dans leurs pays respectifs	Les entités à accès direct ont renforcé leur appui à l'exécution des PNA
	Continuer de collaborer avec le FVC, le FEM (par l'intermédiaire du Fonds pour les PMA) et le Fonds pour l'adaptation afin de promouvoir l'intégration des priorités des PNA dans les instruments de programmation nationaux pertinents et pour accroître la réserve de projets des PMA liés à l'exécution des PNA	Des informations sur les mesures visant à aider les PMA à accéder à un financement et sur les progrès accomplis à cet égard figurent dans les rapports de réunion du LEG
	Continuer de collaborer avec le secrétariat du FVC en vue d'informer les PMA au sujet du processus d'accréditation des entités à accès direct et de les aider à élaborer un plan pour mener à bien ce processus	Des activités d'information sont menées en collaboration avec le secrétariat du FVC
Organiser des manifestations mondiales et régionales de sensibilisation aux PNA	Organiser chaque année une Expo PNA mondiale et collaborer avec des organisations pour mettre sur pied des Expos PNA régionales, des activités d'apprentissage par les pairs et d'autres activités d'information, si nécessaire	Des Expos PNA mondiales ont lieu en 2025 et 2026
	Poursuivre l'enrichissement de la plateforme NAP Central en tant que répertoire des PNA et des informations et connaissances connexes, notamment y ajouter d'autres informations sur l'élaboration et l'exécution des PNA (les progrès réalisés, l'expérience acquise, les bonnes pratiques et les enseignements à retenir), sur les solutions en matière d'adaptation et sur les directives techniques	Des nouvelles informations et des informations mises à jour ont été publiées sur la plateforme NAP Central
	Continuer d'organiser à chaque session du SBI une manifestation parallèle afin de faire connaître les travaux du LEG et de faciliter les échanges avec les Parties, en particulier les PMA	Les Parties et les autres parties prenantes sont tenues informées des travaux du LEG concernant l'appui aux PMA

<i>Domaines d'activité</i>	<i>Activités</i>	<i>Produits et résultats attendus</i>
Continuer d'aider les PMA à appliquer effectivement et efficacement la Convention et l'Accord de Paris, ainsi que d'autres instruments pertinents des Nations Unies	Continuer d'étoffer et de tenir à jour le fichier des experts nationaux et régionaux des PMA susceptibles d'apporter leur concours à l'élaboration et à l'exécution des PNA, et inciter les organisations qui aident les PMA à élaborer et à exécuter leurs PNA à l'utiliser afin de mettre en avant les compétences des PMA	Le fichier des experts originaires des PMA est étoffé et tenu à jour Le fichier des experts originaires des PMA est utilisé par les organisations qui fournissent une assistance technique
	Organiser, pendant les réunions et manifestations du LEG, des dialogues avec les PMA pour les informer de l'appui disponible et réfléchir avec eux aux moyens d'aligner les activités qu'ils sont potentiellement en train de mettre au point sur celles prévues dans le Programme d'action de Doha en faveur des PMA pour la décennie 2022-2031	Les PMA reçoivent une aide qui cadre avec le Programme d'action de Doha en faveur des PMA Les PMA sont bien informés de l'appui disponible
	Continuer d'élaborer et de mettre à jour, en collaboration avec d'autres organes constitués et organisations pertinentes, des supports de formation à l'intention des PMA sur l'utilisation de l'outil PA-ALIGN afin d'appuyer l'application de la Convention et de l'Accord de Paris, et mener des actions de sensibilisation et de formation sur l'outil	L'outil PA-ALIGN est mis à jour Des activités de sensibilisation et de formation à l'utilisation de l'outil PA-ALIGN sont menées
Donner suite aux mandats donnés par le SBI, la COP et la CMA concernant l'appui à fournir aux PMA afin qu'ils appliquent la Convention et l'Accord de Paris	Continuer à offrir aux Parties des moyens de communiquer des informations sur l'aide à l'élaboration et à l'exécution des PNA et récapituler ces informations dans le cadre de l'outil de suivi des progrès de la plateforme NAP Central	Les informations utiles sur les PNA sont communiquées par l'intermédiaire de l'outil de suivi des progrès sur la plateforme NAP Central
	Continuer de communiquer des informations actualisées sur les lacunes et les besoins liés à l'élaboration et l'exécution des PNA, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, et réfléchir aux moyens dont le LEG peut remédier à ces lacunes et répondre à ces besoins dans le cadre de son mandat	Le recensement des lacunes et des besoins est mis à jour Des mesures visant à combler les lacunes et à répondre aux besoins mentionnés dans les rapports du LEG sont prises
	Continuer à guider le secrétariat dans l'établissement d'un rapport de synthèse sur des thèmes précis liés à l'adaptation mettant l'accent sur les enseignements à tirer et les bonnes pratiques, afin de prendre en compte l'action des pays en développement en matière d'adaptation	Le rapport de synthèse est publié en décembre 2026

<i>Domaines d'activité</i>	<i>Activités</i>	<i>Produits et résultats attendus</i>
	Continuer de contribuer à la mise au point de méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, notamment dans le cadre d'un groupe de travail conjoint avec le Comité de l'adaptation et le CPF	Les rapports du LEG rendent compte de l'avancement des travaux
	Aider les PMA à appliquer les dispositions de la Convention et de l'Accord de Paris qui concernent l'adaptation, notamment s'agissant de la soumission et de l'actualisation des communications relatives à l'adaptation, conformément à la décision 9/CMA.1 , et de la soumission des PNA, des politiques et des processus de planification d'ici à 2025 et des progrès à réaliser dans leur exécution d'ici à 2030, ainsi que le prévoit le paragraphe 59 de la décision 1/CMA.5	Une assistance technique est fournie aux PMA
	Aider les PMA à mettre leurs PNA en conformité avec d'autres instruments pertinents au titre de la Convention et de l'Accord de Paris (y compris les CDN, les communications relatives à l'adaptation, les communications nationales et les rapports biennaux au titre de la transparence), avec les cibles de l'objectif mondial en matière d'adaptation et avec les actions visant à prendre en compte les pertes et préjudices	Une assistance technique est fournie aux PMA
	Aider les PMA à appliquer le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale en leur fournissant des conseils techniques et en élaborant du matériel de formation, et contribuer à l'exécution du programme de travail Émirats arabes unis-Belém sur les indicateurs de progrès relatifs aux cibles visées aux paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5	Le Cadre et le programme de travail sont pris en compte dans les supports de formation et dans les manifestations relatives aux PNA Les PMA bénéficient de conseils sur la meilleure manière de répondre aux critères du cycle d'adaptation itératif et d'atteindre les cibles thématiques de l'objectif mondial en matière d'adaptation
	Continuer à rendre compte des progrès réalisés en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux du LEG et veiller à ce que le plan d'action pour l'égalité des sexes adopté dans le cadre de la Convention soit pris en compte dans la conception des activités du LEG	Les rapports de réunion du LEG contiennent des informations sur ces questions
Poursuivre la collaboration avec d'autres organes constitués et avec des organisations extérieures à la Convention afin de donner suite aux mandats conjoints et d'entreprendre des activités d'intérêt commun	Collaborer avec d'autres organes constitués et prendre part aux programmes découlant de la Convention s'agissant des activités relatives aux PNA, du programme de travail en faveur des PMA, des travaux sur les questions de genre et de la suite donnée aux mandats du SBI, de la COP et de la CMA, notamment inviter les représentants de ces organes et programmes à participer et à contribuer aux réunions et manifestations du LEG	La cohérence et la coordination de l'appui apporté aux PMA concernant leur PNA sont assurées